



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

---

## ***Avis public***

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-03 RELATIF À LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Avis de motion est donné par le conseiller Léonard Gaudette qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 2025-03 relatif à la gestion des installations septiques.

L'objet dudit règlement est d'encadrer la gestion des installations septiques du territoire conformément aux normes du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) adopté par le gouvernement du Québec.

Monsieur Léonard Gaudette a déposé séance tenante le projet de règlement numéro 2025-03.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture ainsi que sur le site web de la Municipalité ([saintbernarddemichaudville.qc.ca](http://saintbernarddemichaudville.qc.ca)).

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,  
Ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025

*Geneviève Bureau*

Geneviève Bureau  
Greffière-trésorière adjointe



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC**

**Objet :**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-03  
RELATIF À LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 12 h 00 et 12 h 10, le 7 mai 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7 mai 2025.

*Geneviève Bureau*

Geneviève Bureau  
Greffière-trésorière adjointe